

PLATEFORME 2021
DE PROJET MONTRÉAL

UNE VILLE POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la cheffe	5
Notre engagement	6
Article 1 - La population au pouvoir, une administration à l'écoute	7
1.1 Changer la ville en étant à l'écoute	
1.2 Un budget par et pour les Montréalais-es	
1.3 Aménager ensemble la ville d'aujourd'hui et de demain	
1.4 Une révolution pour les chantiers et la mobilité	
1.5 Un 311 et Accès Montréal améliorés	
Article 2 - Une feuille de route pour un Montréal carboneutre en 2050	9
2.1 Des transports collectifs à la hauteur de nos ambitions	
2.2 L'électrification des transports	
2.3 Le meilleur réseau cyclable en Amérique	
2.4 La mobilité partagée	
2.5 La sécurité des déplacements	
2.6 Des bâtiments verts	
2.7 Gestion des matières résiduelles	
2.8 Espaces naturels et verdissement	
2.9 Agriculture urbaine	
Article 3 - Choisir Montréal et y rester	12
3.1 Se loger sans se ruiner	
3.2 Faciliter la vie des familles	
3.3 Une fiscalité équitable	
3.4 Montréal, ville amie des aîné-es	
3.5 Des quartiers en sécurité	
Article 4 - Une ville où il fait bon vivre	15
4.1 Libérer le potentiel de tous les quartiers de Montréal	
4.2 Améliorer l'expérience sur les artères commerciales	
4.3 Mettre en valeur notre patrimoine	
4.4 Une ville qui vibre au rythme de la culture	
4.5 Diversité et inclusion	
4.6 Lutter contre l'itinérance	
4.7 Une ville qui bouge et s'amuse	
4.8 Les parcs, cours arrières des Montréalais-es	
4.9 Des quartiers propres et bien déneigés	
4.10 Les animaux	
Article 5 - Libérer le potentiel de la métropole	20
5.1 500 jours pour relancer Montréal	
5.2 Soutenir l'économie de proximité	
5.3 Développer l'économie locale et solidaire	
5.4 Tourisme, festivals et vie nocturne	
5.6 Montréal, métropole du Québec	
5.8 L'Est de Montréal	
5.9 Le havre de Montréal transformé d'ici 2030	

Mot de la cheffe

Chères Montréalaises, chers Montréalais,

C'est avec fierté et émotion que je vous présente aujourd'hui notre plateforme 2021, un plan complet, concret, qui traduit avec cohérence nos ambitions pour le Montréal d'aujourd'hui et de demain.

Au cours des quatre dernières années, nous avons entamé une transformation profonde de notre ville, pour maintenir le caractère abordable de notre métropole, pour être un chef de file en matière de transition écologique et pour sécuriser nos quartiers. Forts de cette expérience, et grâce à notre équipe renouvelée, nous voulons continuer le travail et faire encore mieux dans un deuxième mandat.

Alors que nous sortons d'une crise sanitaire sans précédent, nous devons nous demander quelle Montréal nous voulons voir se développer dans 10, 20, 50 ans? Quelle est la métropole que nous léguerons à nos enfants et à nos petits-enfants?

Nous sommes la seule équipe à avoir une vision aussi détaillée, un plan aussi clair du chemin que nous voulons parcourir avec les Montréalaises et les Montréalais. Ce plan nous permettra de poursuivre sur notre lancée économique, de donner encore plus de pouvoir direct à la population montréalaise, et d'améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers de Montréal.

Nous sommes également fiers d'avoir rédigé une plateforme avec la contribution de milliers de membres. Montréal s'écrit au nous. C'est la même chose pour notre plateforme.

Au cours des quatre prochaines années, nous continuerons d'agir pour aujourd'hui, sans jamais négliger ce qui doit être fait pour demain.

Au plaisir de continuer de bâtir Montréal avec vous,



Valérie Plante
Mairesse de Montréal



Notre engagement

Au cours des quatre prochaines années, les actions de Projet Montréal et de Valérie Plante s'inscriront dans cinq axes :

La population au pouvoir, une administration à l'écoute

Notre métropole gagne à compter sur la participation directe de ses citoyennes et de ses citoyens. Que ce soit dans la rédaction du Plan d'urbanisme et de mobilité, la bonification du budget participatif ou tout projet majeur de transformation, nous redonnerons plus de pouvoir à la population.

Une feuille de route pour un Montréal carboneutre en 2050 ;

La crise climatique est le défi du siècle. Sous Projet Montréal, Montréal s'est dotée d'une feuille de route qui sert de modèle à l'échelle internationale. Pour réduire ses émissions de 55 % d'ici 2030 et devenir carboneutre en 2050, Montréal devra multiplier les efforts collectifs, en transports comme en verdissement. Nous agirons pour léguer une métropole et une planète en bon état à nos enfants et à ceux qui les suivront.

Choisir Montréal et y rester

Au cours des quatre dernières années, nous avons fait de l'habitation une priorité. Nous avons atteint les objectifs de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables, nous avons fait adopter le Règlement pour une métropole mixte, nous avons bonifié les programmes d'aide à l'accès à la propriété, et plus encore. Nous continuerons d'être ambitieux et de trouver des solutions pour permettre aux gens qui choisissent Montréal de s'y loger sans se ruiner. Nous travaillerons aussi à garantir la sécurité dans nos quartiers et à faciliter la vie des familles et des personnes aînées.

Une ville où il fait bon vivre

Notre métropole se distingue par des quartiers dynamiques et agréables. Nous devons aller encore plus loin, pour bâtir une métropole plus inclusive, qui ne laisse personne pour compte, quel que soit le quartier. Nous devons également soutenir nos artistes, préserver notre patrimoine et bonifier notre réseau de parcs, pour que les Montréalaises et les Montréalais s'épanouissent pleinement.

Libérer le potentiel de la métropole

La relance post-pandémie est déjà bien entamée. Nous poursuivrons nos actions pour qu'elle soit inclusive et verte, en soutenant notre économie de quartiers, tout en nous assurant de jouer le rôle de métropole et de locomotive économique québécoise de Montréal. La croissance économique montréalaise se fera en respectant son caractère unique et francophone.

La population au pouvoir, une administration à l'écoute

Introduction : Une métropole qui a le vent dans les voiles, c'est d'abord et avant tout une métropole à l'écoute de sa population, qui sait créer un environnement propice au changement et à l'innovation, et qui dispense des services de qualité. Projet Montréal continuera de redonner du pouvoir à la population montréalaise, afin qu'elle puisse contribuer directement au développement de sa ville. Projet Montréal lui proposera également des services de qualité ainsi qu'un environnement urbain plus agréable, mieux entretenu et qui répond véritablement à ses besoins.

1.1. Changer la ville en étant à l'écoute

La population montréalaise doit demeurer au cœur des projets novateurs qui façonnent la métropole. Projet Montréal continuera de l'impliquer grâce à des séances d'information, à des consultations publiques et à des ateliers de co-création, le tout dans l'objectif d'assurer l'acceptabilité sociale des projets à venir et leur pertinence. Consulter et informer en amont des projets. Tester les idées. Évaluer les résultats et corriger si nécessaire. Puis mettre en œuvre les projets, mesurer leurs impacts et assurer un suivi. C'est ainsi que Projet Montréal entend réaliser des changements importants, mais pas n'importe comment.

- a. Adopter une politique de participation et d'engagement citoyen afin d'encadrer et d'encourager les meilleures pratiques en la matière, dans toutes les instances et unités administratives de la Ville;
- b. Produire un bilan annuel des diverses consultations menées au sein de la Ville de Montréal et des réponses aux recommandations qui en découlent;
- c. Mettre à jour la Charte montréalaise des droits et responsabilités pour embrasser une culture d'innovation en initiant des projets pilotes ou des expérimentations en partenariat avec des organismes.
- d. Instaurer le vote postal pour tous aux prochaines élections municipales et améliorer les mécanismes d'inscription à la liste électorale pour garantir une plus grande participation citoyenne;

1.2. Un budget par et pour les Montréalais·es

- a. Implanter un processus annuel de budget participatif qui atteindra 60 M\$ en 2025. La population pourra ainsi décider des priorités de l'administration;
- b. Mettre en place un processus annuel de budget participatif local dans tous les arrondissements qui ne l'ont pas encore fait;

- c. Tenir des consultations publiques annuelles et non partisans pour l'élaboration du budget de la Ville.

1.3. Aménager ensemble la ville d'aujourd'hui et de demain

Montréal doit adopter un nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité, qui succèdera au Plan d'urbanisme actuel, qui date de 2004. Cet important exercice sera mené en étroite collaboration avec la population montréalaise, qui sera appelée à définir la ville dans laquelle elle souhaite vivre au cours des 30 prochaines années. La première étape de ce nouveau Plan a été dévoilée en juin 2021, avec le Projet de ville. La lutte contre les changements climatiques, l'équité sociale et territoriale, la vitalité économique et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations des Montréalais et des Montréalaises et se reflètent dans ce Projet de ville. Rêver une ville et en définir l'avenir est une occasion qui se présente rarement. Projet Montréal l'offrira à la population montréalaise grâce au Plan d'urbanisme et de mobilité.

- a. Adopter, dans une démarche de cocréation avec la population montréalaise, un nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité, qui permettra une meilleure planification de la ville pour les décennies à venir;
- b. Continuer de protéger les éléments qui font de Montréal une métropole unique, notamment le caractère central du mont Royal, son patrimoine, sa qualité de vie, le fait français et son dynamisme culturel;
- c. Réduire les iniquités entre les quartiers en concevant des plans de revitalisation pour les quartiers défavorisés et, ainsi, contribuer à réduire les inégalités de traitement entre les citoyen·nes.

1.4. Une révolution pour les chantiers et la mobilité

Des décennies d'inaction ont entraîné un important déficit d'entretien à Montréal. Pour assurer la qualité des infrastructures, Projet Montréal y a investi des sommes records. Au même moment, le dynamisme économique de la métropole a fait naître de grands chantiers, particulièrement au centre-ville. Tous ces travaux sont le reflet d'une ville en pleine croissance, dont la vitalité économique est exemplaire. Ils causent toutefois des désagréments au quotidien. Afin de limiter les impacts négatifs des chantiers montréalais, Projet Montréal s'inspirera des meilleures pratiques pour révolutionner le secteur.

- a. Créer Infra Montréal Vert, une unité de recherche et de développement qui permettra d'assurer l'adaptation et la résilience de nos infrastructures dans un contexte d'urgence climatique;
- b. Regrouper les équipes de projets en une unité d'affaires responsable de la réalisation des projets d'infrastructures (en suivant le modèle de New York);
- c. Poursuivre le travail entamé avec la Charte montréalaise des chantiers, et lancer un grand Sommet des chantiers dans les six premiers mois d'un mandat pour réunir les grands donneurs d'ouvrage, les centres d'expertise et les institutions d'enseignement montréalaises afin de faciliter, de coordonner et d'arrimer les interventions;
- d. Créer un centre de données sur la mobilité, pour bien planifier les interventions et favoriser les améliorations des chantiers sur le réseau routier (en suivant le modèle de Toronto);
- e. Accélérer les travaux en permettant que certains chantiers fonctionnent 24/7 dans certains secteurs, tout en respectant la quiétude des riverains, et prévoir un budget annuel consacré à réduire les impacts de certains chantiers majeurs;
- f. Renforcer l'Escouade mobilité en augmentant les effectifs qui luttent contre les entraves à la circulation;
- g. Adapter la signalisation des chantiers à l'environnement urbain pour qu'elle soit moins invasive et plus efficace;
- h. Resserrer les conditions d'émission des permis d'occupation du domaine public pour éviter des entraves inutilement longues et garantir la bonne circulation des piétons et l'accessibilité universelle, et augmenter la surveillance des chantiers pour assurer le respect des conditions;
- i. Poursuivre et améliorer la stratégie de réfection de rues afin d'en profiter pour améliorer les

aménagements et optimiser les abords des chantiers pour faciliter les déplacements sécuritaires des piétons et des cyclistes;

- j. Profiter des travaux de réfection de l'autoroute Métropolitaine pour humaniser le secteur, réduire les nuisances de l'autoroute et améliorer la connectivité entre les quartiers, et assurer un solide plan de mesures de mitigation pour limiter les impacts négatifs qu'auront les détours sur les quartiers limitrophes.

1.5. Un 311 et Accès Montréal améliorés

L'accès équitable à des services de qualité demeure au cœur de la mission de l'administration municipale. Le traitement rapide et efficace des demandes et des plaintes par un personnel respectueux, bien informé et compétent est essentiel au maintien d'une expérience client positive. À cet égard, Projet Montréal s'engage à :

- a. Instaurer une Charte des services, pour garantir la qualité et l'efficacité des services à la population montréalaise;
- b. Accélérer le processus de demandes et le traitement en ligne de tous les permis de la Ville de Montréal;
- c. Embrasser une culture d'innovation et d'information en temps réel, via un tableau de bord public des principaux indicateurs de performance de la Ville et une amélioration d'Info-travaux, notamment;
- d. Améliorer le service 311 grâce à l'innovation et l'intelligence artificielle pour répondre plus rapidement et efficacement aux demandes les plus courantes;
- e. Intégrer un pôle de services municipaux au futur projet de l'îlot Voyageur, comprenant un guichet unique universel d'Accès Montréal, ouvert les soirs et la fin de semaine.

Une feuille de route pour un Montréal carboneutre en 2050

Montréal se démarque en tant que chef de file dans la lutte contre les changements climatiques. Son premier Plan climat, salué par les experts, établit les grandes orientations qui permettront à la métropole de réduire ses émissions de GES de 55 % d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité en 2050. L'ambitieux Plan climat inspire déjà des municipalités, partout sur la planète. Projet Montréal continuera de mettre en place les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs du Plan climat et continuera de faire de la métropole une ville plus résiliente et adaptée aux changements climatiques.

2.1. Des transports collectifs à la hauteur de nos ambitions

Après des décennies d'attente, les projets de transport collectif se multiplient enfin à Montréal. L'inauguration prochaine du REM, le début des travaux pour le prolongement de la ligne bleue, le démarrage des études pour le tramway entre le centre-ville et Lachine, ainsi que l'arrivée du REM de l'Est viendront transformer la mobilité dans la métropole. Il importe maintenant de ne pas répéter les erreurs du passé et de ne pas céder à l'immobilisme. Nous devons démarrer, dès maintenant, les prochains grands projets de transport collectif qui dessineront la métropole de demain, et nous devons nous doter des outils nécessaires pour que le transport collectif continue de grandir sans cesse à Montréal.

- a. Maintenir un leadership dans la planification et le déploiement de projets de transport structurants de métro vers Anjou (ligne bleue), Saint-Laurent et Ahuntsic-Cartierville (ligne orange) et au centre (ligne rose), du tramway vers Lachine et du REM vers l'Est, en s'assurant de leur implantation exemplaire, afin d'encourager le développement des secteurs desservis par ces nouveaux liens de transport;
- b. Poursuivre le déploiement du réseau de voies réservées comme alternative rapide et efficace pour répondre à la congestion de certaines lignes d'autobus et stations de métro, et consolider les voies actuelles en bonifiant l'aménagement et les heures de service;
- c. Collaborer avec la STM afin qu'un maximum de voies réservées demeurent accessibles aux vélos ou au covoiturage, en respect de critères déterminés, notamment les impératifs de fluidité et de sécurité;
- d. Implanter un Service rapide par bus sur le boulevard Henri-Bourassa;
- e. Déployer les 300 nouveaux autobus pour améliorer l'offre de services, particulièrement dans les secteurs

mal desservis, grâce à une refonte complète de l'offre de services;

- f. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle dans les stations de métro;
- g. Améliorer l'efficacité et la flexibilité du transport adapté pour réduire l'écart de service entre le réseau de bus et métro et le transport adapté;

2.2. L'électrification des transports

- a. Acquérir des autobus 100 % électriques d'ici 2025 et adapter les équipements de la STM pour les accueillir;
- b. Déployer une zone zéro émission carbone au centre-ville d'ici 2030 et en intégrer de nouvelles dans le cadre de l'adoption du prochain plan d'urbanisme et de mobilité et de la planification d'écoquartiers;
- c. Étendre à l'ensemble des arrondissements un tarif préférentiel de vignettes pour le stationnement réservé aux résident·es (SRRR) pour les voitures électriques ou partagées;
- d. Déployer des *Parcoverts* au centre-ville, des places de stationnement tarifées sur rue qui sont réservées aux véhicules électriques;
- e. Implanter 1 000 nouvelles bornes de recharge publiques de niveau 2 et 100 bornes de niveau 3;
- f. Imposer l'installation d'équipements électriques nécessaires à la recharge de véhicules électriques lors de la construction de nouveaux immeubles résidentiels munis d'un stationnement;
- g. Remplacer les véhicules municipaux sous-compacts en fin de vie utile par des modèles sous-compacts électriques et privilégier des modèles électriques ou des plus petits modèles au moment du remplacement des autres véhicules municipaux.

2.3. Le meilleur réseau cyclable en Amérique

Après des années de développement sans réelle cohérence, marqué par des ajouts mal intégrés au réseau ou des aménagements légers et peu sécuritaires, il était essentiel d'offrir au réseau cyclable montréalais une vision structurée et des aménagements dédiés.

Au cours des quatre dernières années, Projet Montréal a mis en place un réel plan vélo, qui prend en compte le fait que le cyclisme est désormais une composante essentielle de la mobilité montréalaise. Des voies sécuritaires, à l'image du Réseau express vélo, et des liens intégrés au réseau existant ont ainsi vu le jour. Ces actions ont permis de sécuriser et de faciliter les déplacements des cyclistes et des personnes utilisant une aide à la mobilité (ex : fauteuil roulant), mais aussi ceux des automobilistes, notamment en réduisant les risques de conflits d'usage.

- a. Poursuivre le développement des infrastructures cyclables et consolider le réseau existant, en suivant le principe du « bon aménagement au bon endroit », afin de rendre la pratique du vélo en ville accessible aux personnes de tous les âges et de toutes les aptitudes;
- b. Miser sur le développement et la bonification de la culture du vélo à Montréal, notamment via l'éducation des jeunes cyclistes et la mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la sécurité routière pour l'ensemble des usagers de la route, dont les cyclistes;
- c. Mettre à niveau le réseau existant selon les meilleures normes de confort, de sécurité, d'accessibilité universelle et selon les principes des rues complètes;
- d. Poursuivre l'implantation du Réseau express vélo (REV), en concertation avec les acteurs locaux et les citoyen·nes, et planifier sa suite au sein même des travaux de consultation du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- e. Intégrer des stationnements pour vélos au centre-ville et aux abords des stations, gares et autres points de service du transport collectif;
- f. Implanter un programme de soutien à l'acquisition de vélos familiaux, électriques ou adaptés aux personnes avec un handicap;

2.4. La mobilité partagée

À l'heure de l'urgence climatique, il importe de favoriser le développement d'options de mobilité partagée dans tous les arrondissements de Montréal. L'autopartage, les véhicules en libre-service, le covoiturage et les services de taxi doivent ainsi être offerts au plus grand nombre afin d'encourager les alternatives à l'auto-solo

et de diminuer ses effets négatifs, tels que la congestion routière et l'émission de GES.

- a. Diminuer le coût des permis de stationnement réservés aux voitures en autopartage et leur réserver davantage d'espaces dans les stationnements municipaux, de façon à augmenter leur nombre de 50 % en 4 ans, et appuyer le déploiement d'une offre de véhicules adaptés;
- b. Encourager l'abonnement aux services de véhicules en libre-service et promouvoir les abonnements de groupe ou à rabais, via les employeurs et les milieux de travail;
- c. Ajouter 2 100 vélos à assistance électrique en libre-service au parc de BIXI et s'assurer que tous les arrondissements de Montréal soient desservis par ce service.

2.5. La sécurité des déplacements

Projet Montréal a, au cours des quatre dernières années, adopté les objectifs de Vision Zéro, qui vise ultimement à éliminer les décès et les blessures graves sur les routes. Parmi les actions phares mises en place dans la métropole, notons la sécurisation des abords des écoles, ainsi que le déploiement et la mise aux normes des feux piétons. Ces interventions clés permettent de sécuriser les déplacements des plus vulnérables, nos enfants et nos aîné·es, notamment, dans l'ensemble des arrondissements de Montréal.

- a. Implanter un programme de sécurisation des abords des résidences de personnes âgées, des bibliothèques, des services d'éducation à la petite enfance, des hôpitaux, des parcs et des centres de loisirs, calqué sur celui dédié à la sécurisation des abords des écoles;
- b. Poursuivre l'implantation de l'augmentation du temps de passage aux feux piétons et l'adapter aux périodes d'achalandage piéton, en particulier pour assurer un accès sécuritaire aux parcs et aux places publiques, et poursuivre l'implantation des feux sonores;
- c. Travailler en collaboration avec les différents paliers de gouvernement pour rendre obligatoires les dispositifs de sécurité sur les poids lourds (miroirs convexes, barres latérales, caméras, etc.), et ajouter des dispositions en ce sens dans tous nos appels d'offres;
- d. Mettre en place, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, un projet pilote de système de photo radar urbain, visant entre autres les routes désignées de camionnage et les endroits à risque de collisions.

2.6. Des bâtiments verts

- a. Éliminer le mazout de tous les bâtiments du territoire montréalais d'ici 2030;
- b. Faire de l'efficacité énergétique et de la résilience des priorités pour les programmes de subvention à la rénovation résidentielle de la Ville de Montréal;
- c. Implanter un système de cotation énergétique pour les grands édifices;
- d. Miser sur l'économie circulaire en favorisant le recyclage des matériaux de construction dans les chantiers de la Ville et l'utilisation de nouvelles technologies dans la gestion des matières résiduelles;

2.7. Gestion des matières résiduelles

- a. Réduire de moitié les déchets enfouis en 2030, par rapport à 2015, en portant une attention particulière à la réduction du gaspillage alimentaire et vestimentaire;
- b. Interdire les plastiques à usage unique sur le territoire de la Ville de Montréal d'ici 2023 et adopter une réglementation afin de réduire la distribution de produits à usage limité, qui constituent une partie significative du recyclage montréalais;
- c. Créer, via un concours de design, des poubelles emblématiques montréalaises qui permettront de diviser les déchets, des matières recyclables et des matières organiques dans les parcs et les lieux publics de Montréal;
- d. Adopter un encadrement réglementaire ainsi qu'une certification pour le déploiement des boîtes de dons, afin de s'assurer de la mission charitable des organismes et de la disposition écologique des vêtements.

2.8. Espaces naturels et verdissement

- a. Planter 500 000 arbres afin d'atteindre 25 % de canopée d'ici 2030, et lutter contre les îlots de chaleur en priorisant la plantation dans les quartiers les plus à risque;
- b. Poursuivre l'acquisition et la protection d'espaces verts à Montréal, ainsi que les démarches de protection du paysage humanisé de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin d'atteindre l'objectif de 10 % de territoire protégé;
- c. Améliorer l'accès aux berges en acquérant des terrains en rives et en multipliant les aménagements d'accès à l'eau, tels que des plages, des quais, des belvédères et des espaces pour la pêche;
- d. Créer une mini-forêt dans chaque arrondissement;

- e. Poursuivre le déploiement des corridors verts pour créer des couloirs de biodiversité reliant l'ensemble des espaces verts significatifs de Montréal;
- f. Mettre en place des mesures pour encourager le verdissement ou la densification des aires de stationnement extérieur dans le cadre des travaux du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- g. Créer un programme de transformation et de valorisation des terrains inondés et inondables transférés à la Ville de Montréal au cours des dernières années;
- h. Demander au gouvernement du Québec de modifier la loi sur l'expropriation pour faciliter la protection des milieux naturels en assurant un coût d'acquisition plus près de la valeur réelle des terrains;
- i. Interdire plus d'une centaine de pesticides dès 2022, dont le glyphosate, le chlorpyrifos et certains néonicotinoïdes.

2.9. Agriculture urbaine

- a. Promouvoir la filière bioalimentaire et favoriser l'implantation d'infrastructures agricoles (des serres, par exemple) sur des bâtiments industriels et commerciaux, à des fins de développement économique et d'économie d'énergie;
- b. Augmenter de 33 % les hectares de superficies cultivées sur le territoire montréalais;
- c. Créer à moyen terme 50 nouveaux projets d'agriculture urbaine dans des écoles montréalaises;
- d. Viser une augmentation du tiers le nombre d'entreprises en agriculture urbaine d'ici cinq ans;
- e. Doter Montréal d'une culture plus respectueuse et mieux informée de la nature en mandatant le Jardin botanique pour accentuer l'enseignement de l'horticulture et la diffusion de la connaissance de la biodiversité;
- f. Collaborer avec les entreprises agricoles situées sur l'île ainsi que sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal pour favoriser les circuits courts et améliorer l'accessibilité de leurs produits à Montréal;
- g. Bonifier le réseau des jardins communautaires et collectifs de Montréal grâce à la mise aux normes et à la rénovation des jardins existants ou à la création de nouvelles surfaces cultivables en terre ou en bacs, notamment dans le Grand parc de l'Ouest et sur le site de l'Hippodrome;
- h. Adhérer à la déclaration C40 Good Food Cities, qui favorise l'agriculture locale et biologique, des régimes alimentaires sains et la réduction du gaspillage alimentaire, notamment.

Choisir Montréal et y rester

Montréal est une métropole où il fait bon vivre. Nous devons permettre à toutes celles et à tous ceux qui ont choisi Montréal, de pouvoir y rester, quels que soient leurs moyens. Offrir des quartiers dynamiques, sécuritaires, abordables, complets et mixtes est une priorité pour Projet Montréal. C'est pourquoi, au cours des quatre dernières années, des efforts considérables ont été faits pour améliorer l'accès à des logements sains et abordables. Nous avons également mis en place des mesures de soutien aux familles et aux aîné-es afin de leur permettre d'accéder à la propriété ou de la conserver. Des actions concrètes ont aussi été prises pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal. Enfin, des stratégies ambitieuses ont été déployées pour assurer le maintien d'une métropole solidaire, inclusive et abordable. Ce travail se poursuivra dans la prochaine administration de Projet Montréal.

3.1. Se loger sans se ruiner

Projet Montréal a entamé une véritable révolution dans le domaine de l'habitation au cours des quatre dernières années. Nous avons enfin doté la Ville de Montréal d'un service de l'habitation. Nous avons bonifié de nombreux programmes d'aide, notamment pour favoriser l'accès à la propriété, mais aussi la rénovation domiciliaire. Nous avons mis en place la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables et nous avons dépassé nos objectifs. Nous avons adopté le Règlement pour une métropole mixte, qui permettra d'assurer la construction de logements abordables et familiaux à Montréal. Et nous avons mis sur pied le programme Réno logement abordable, afin de préserver l'abordabilité du parc locatif montréalais. Projet Montréal continuera sur sa lancée afin de limiter la surchauffe du marché immobilier.

- a. Lancer une grande opération de 60 000 logements abordables pérennes le plus rapidement possible, en incluant 2 000 logements étudiants :

Comment se rendre à 60 000 logements abordable? En utilisant des terrains qui sont déjà la propriété de la Ville, comme l'ancien hippodrome ou Louvain Est, ainsi que les terrains excédentaires du gouvernement fédéral, en collaboration avec la SCHL;

- En acquérant de nouveaux terrains grâce au droit de préemption, au Règlement pour une métropole mixte et à des stratégies conjointes avec la SHDM;
- En réservant un montant de 800 M\$ pour l'acquisition de ces terrains, en s'inspirant du modèle des fiducies foncières;
- En garantissant l'abordabilité de ces logements pour au minimum 40 ans;
- En arrimant nos actions aux programmes de financement du gouvernement du Canada et sa

Stratégie nationale sur le logement pour accélérer la sélection des projets;

- En multipliant les initiatives, telles que la cellule facilitatrice au centre-ville, à l'échelle de la ville, afin d'accélérer le développement et la construction de logements abordables;
 - En encourageant la densification intelligente à échelle humaine, incluant des zones spécifiques pour le logement abordable, dans le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité.
- b. Poursuivre et faciliter la construction de logements sociaux selon la disponibilité des programmes des gouvernements du Québec et du Canada, et renouveler l'entente Réflexe Montréal en habitation, afin que les budgets alloués annuellement permettent la construction d'au moins 2 000 unités de logement AccèsLogis par année à Montréal;
 - c. Accompagner les partenaires et arrimer les programmes de subvention municipaux pour les logements sociaux et abordables aux programmes fédéraux et québécois afin de faciliter le financement multipartite des projets d'habitation dans la métropole;
 - d. Poursuivre la stratégie d'acquisition de terrains à des fins de logement social, élargir la portée du droit de préemption, et y allouer un budget de 100 M\$ sur 10 ans;
 - e. Réclamer aux gouvernements du Canada et du Québec le financement urgent de la rénovation des logements sociaux de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de remettre rapidement en location les logements non disponibles et de répondre aux besoins des personnes à revenu modeste;

- f. Appuyer l'OMHM dans la recherche de financement alternatif pour accélérer la rénovation de ses logements et utiliser l'effet de levier du parc actuel;
- g. Redonner à la SHDM les moyens de développer davantage de projets d'habitation innovants en territoire montréalais;
- h. Augmenter le nombre de logements accessibles universellement dans les projets de logements sociaux et communautaires.
- i. Poursuivre et améliorer le soutien offert aux premiers acheteurs;
- j. Mettre en place des outils financiers afin de permettre l'acquisition d'immeubles locatifs abordables par des OBNL, de pérenniser les logements et de les sortir de la spéculation immobilière, notamment en utilisant le droit de préemption de la Ville de Montréal, des subventions, des prêts sans intérêt, et du capital patient, sur la base de l'expérience acquise dans l'axe d'innovation de la stratégie 12 000 logements;
- k. Mettre en place une certification municipale en matière de salubrité des logements locatifs et la rendre obligatoire pour l'obtention de toute subvention ou soutien financier pour la rénovation et y greffer un registre public de loyers et d'informations pour les locataires.

3.2. Faciliter la vie des familles

- a. Assurer, d'ici la fin du mandat, une baisse de moitié des coûts du transport collectif pour les 17 ans et moins et poursuivre les travaux pour l'implantation d'un tarif social;
- b. Instituer la gratuité des musées et des espaces culturels de la Ville pour les jeunes de 17 ans et moins;
- c. Mettre en place une neuvième semaine de camps de jour pour offrir plus de répit aux parents et davantage d'activités aux enfants;
- d. Instaurer un programme de boîtes bébés pour chaque nouveau-né, comprenant un ensemble de départ, pour que chaque bébé montréalais ait une chance égale à la naissance;
- e. Intégrer les enfants et les adolescents dans les processus de consultation publique pour les espaces qui les concernent, par exemple les parcs ou les aménagements aux abords des écoles;
- f. Mettre en place une stratégie de soutien au développement des Centres de la petite enfance, notamment dans le cadre du développement de projets de logements sociaux;

3.3. Une fiscalité équitable

- a. Réclamer aux autres paliers de gouvernement le droit d'implanter une taxe sur les investissements immobiliers étrangers;
- b. Limiter l'augmentation des taxes foncières à l'inflation et démarrer un grand chantier sur la fiscalité municipale, particulièrement en ce qui a trait au financement du déficit d'entretien des infrastructures et la diversification des revenus ;
- c. Entamer des démarches avec le gouvernement du Québec pour que le droit de mutation soit modulé en fonction de la durée de propriété, pour décourager les «flips» et favoriser les ménages occupants de longue date;
- d. Harmoniser l'écofiscalité dans la tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels;
- e. Demander au gouvernement du Québec d'instaurer un régime fiscal progressif en permettant la différenciation du taux de la taxe foncière sur les immeubles résidentiels, comme cela est permis pour les immeubles non résidentiels;
- f. Mettre en place un programme de report d'impôts fonciers pour les ménages propriétaires à faible revenu et les personnes âgées, qui leur permettrait de reporter une partie de leur compte de taxes jusqu'au moment de la vente de leur propriété, afin de prémunir les ménages vulnérables des effets de l'augmentation importante de la valeur de leur propriété.

3.4. Montréal, ville amie des aîné·es

- a. Offrir la gratuité du transport collectif aux aîné·es;
- b. Adapter les aménagements dans les quartiers afin de garantir la sécurité et le confort des aîné·es, en considérant notamment l'ajout de mobilier adapté, l'accessibilité universelle, l'ajout d'aires de repos et des équipements sportifs adaptés pour les aîné·es;
- c. Favoriser la présence des aîné·es dans les instance de la Ville en implantant un Conseil des doyennes et doyens qui réunira des aîné·es de divers parcours et milieux de vie;
- d. Prendre en compte les nouveaux besoins liés au vieillissement lors de la révision du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- e. Participer au développement des complexes mixtes d'habitation pour les personnes âgées autonomes afin de leur permettre de vieillir à Montréal dans le cadre de la construction de 60 000 logements abordables;

3.5. Des quartiers en sécurité

- a. Soutenir le SPVM dans sa lutte contre le crime organisé et les violences par armes à feu en pérennisant le financement des équipes dédiées à la lutte contre les violences armées, dont l'ELTA, qui lutte contre le trafic d'armes, et l'équipe de lutte contre les groupes criminalisés et le développement d'une police de proximité et communautaire;
- b. Investir 5 M\$ annuellement pour soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en prévention de la violence et de la criminalité auprès des jeunes et en sécurité urbaine;
- c. Déployer sur l'ensemble du territoire montréalais une équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) pour favoriser la cohabitation sociale et répondre aux situations de crise ou de détresse touchant des personnes en difficulté ou marginalisées dans l'espace public;
- d. Exiger des gouvernements supérieurs un meilleur contrôle du trafic d'armes, particulièrement à la frontière canadienne, l'interdiction de la possession privée des armes d'assaut et de poing, et un financement adéquat des corps de police pour lutter contre les armes à feu;
- e. Doter les policiers et les policières de Montréal de caméras corporelles à partir de 2022;
- f. Permettre et soutenir l'implantation d'une sécurité publique locale dans les arrondissements qui le désirent;
- g. Travailler avec le SPVM et la Fraternité des policières et des policiers de Montréal pour implanter des mécanismes afin que les policiers et les policières restent au moins trois ans au sein du même poste de quartier afin de développer une meilleure proximité avec la communauté locale et les organismes présents sur le terrain;
- h. Continuer la lutte contre la violence faite aux femmes en pérennisant l'équipe dédiée du SPVM et en soutenant l'hébergement destiné aux femmes victimes de violence et à leurs enfants.

Une ville où il fait bon vivre

Montréal est une métropole où il fait bon vivre, grandir, vieillir, travailler et investir. Cette qualité de vie s'explique entre autres par ses quartiers dynamiques, sa culture vibrante et sa mixité, qui fait l'envie de nombreuses grandes villes nord-américaines. Projet Montréal souhaite aller encore plus loin pour faire de la métropole une ville toujours plus solidaire et inclusive et qui offre une qualité de vie en tout point exemplaire. Au cours des quatre dernières années, Projet Montréal a travaillé sans relâche pour ne laisser personne pour compte. Il continuera de le faire, en allant au-delà de son rôle traditionnel, pour lutter encore plus efficacement contre les inégalités et contribuer davantage au mieux-être de ses citoyen·nes.

4.1. Libérer le potentiel de tous les quartiers de Montréal

Le territoire montréalais est vaste. Au fil des ans, son développement a varié en fonction des arrondissements, et même des quartiers, et des inégalités territoriales en ont résulté. Projet Montréal a amorcé un important rattrapage visant à rétablir l'égalité territoriale et intensifiera le travail au cours des prochaines années. Il importe d'offrir une qualité de vie et des services égaux à l'ensemble de la population montréalaise, sans égard au quartier qu'elle habite. Une administration de Projet Montréal mobilisera ses partenaires institutionnels, économiques et communautaires afin de lutter contre la pauvreté chronique, de rénover les logements insalubres, d'améliorer les équipements collectifs et de bonifier les services de proximité. Des mesures devront également être mises en place afin d'améliorer les compétences des travailleuses et des travailleurs et de favoriser l'emploi pour les résident·es des quartiers moins nantis de Montréal.

- a. Faire de l'égalité des chances entre toutes les Montréalaises et tous les Montréalais un principe directeur de la priorisation des services, des infrastructures et du déploiement des espaces verts;
- b. Dans un objectif d'équité interarrondissement, prendre en compte le déficit en matière d'équipements sportifs, culturels et communautaires, ainsi qu'en matière d'espaces verts, dans la priorisation des investissements d'infrastructures, particulièrement dans le Nord-Est de Montréal et dans les quartiers où les investissements se sont faits rares au cours des dernières décennies;
- c. Doter le programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'un budget d'investissement dédié au PDI, sur dix ans, afin de permettre aux concertations locales

de prioriser des aménagements et des équipements publics;

- d. Déployer des services de wi-fi gratuit dans les lieux publics.

4.2. Améliorer l'expérience sur les artères commerciales

Au cours de son premier mandat, Projet Montréal s'est assuré de revitaliser les différentes artères commerciales montréalaises. Les programmes d'aménagement et le soutien financier offerts, particulièrement dans le cadre de la relance post-COVID, ont grandement dynamisé les artères commerciales, y ont amélioré l'expérience et y ont ramené des milliers de Montréalaises et de Montréalais. Le travail se poursuivra dans un deuxième mandat pour continuer d'offrir des artères commerciales toujours plus belles, plus invitantes, plus vertes, et plus prospères.

- a. Instaurer un programme d'amélioration des artères commerciales afin d'augmenter le verdissement et d'y créer des places publiques ou des lieux de détente;
- b. Porter une attention particulière dans les programmes de soutien aux commerçants à l'amélioration du design et de la signalisation des artères commerciales;
- c. Favoriser des solutions d'aménagement adaptées aux besoins des artères commerciales en facilitant l'implantation de mesures comme les débarcadères, les zones de stationnement 15 minutes, les terrasses sur rue, les piétonnalisations, le tout, de concert avec les marchands locaux et les SDC;
- d. Financer l'adoption d'un plan de mobilité pour chaque artère commerciale, afin d'en faciliter l'accès, la cohabitation des différents modes de transport et d'assurer l'accessibilité universelle des commerces;

- e. Rendre disponible en ligne l'information sur les stationnements libres à proximité des artères commerciales via l'application de l'Agence de mobilité durable.

4.3. Mettre en valeur notre patrimoine

Près de 380 ans après sa fondation, Montréal peut compter sur une riche histoire, qui se reflète dans ses rues, ses édifices, sa géographie et sa population. Pour construire le Montréal d'aujourd'hui et de demain, il est impératif de préserver, mais surtout de valoriser notre patrimoine local et collectif, qu'il soit religieux, architectural, naturel ou immatériel.

- a. Lancer, en collaboration avec le gouvernement du Québec et en concertation avec la population, notamment la population sourde, les projets de transformation de l'ancien hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes et Muettes, qui devront inclure des usages résidentiels, culturels et collectifs;
- b. Élaborer un plan d'ensemble pour la transformation de l'Hôtel-Dieu, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les acteurs du milieu;
- c. Assurer que le redéveloppement de l'ancien hôpital Royal-Victoria permette de redonner des pans de la Montagne aux Montréalais·es, que le site soit accessible au public, que les bâtiments excédentaires soient développés dans l'intérêt collectif et qu'une piscine soit de nouveau accessible au public;
- d. Établir un plan d'action pour la mise en valeur des immeubles d'intérêt patrimonial appartenant à la Ville et l'occupation de ceux-ci, et lancer des appels à projets pour mettre en valeur les édifices concernés;
- e. Adopter un plan lumière pour mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- f. Travailler avec les sociétés d'histoire pour mettre en valeur l'histoire de chaque quartier, notamment via l'élaboration de parcours historiques locaux;
- g. Poursuivre une stratégie de toponymie autochtone ambitieuse, qui prévoit la consultation et la collaboration des organismes autochtones;
- h. Protéger le patrimoine collectif que constituent les lieux de culte, en préservant leur caractère public, communautaire, culturel et social;
- i. Adopter des mesures de protection et de désignation patrimoniales pour encadrer le développement dans les secteurs d'exception du centre-ville que sont le Mille carré doré, le Quartier chinois, le Village Shaughnessy et le secteur du carré Phillips;

- j. Adopter un cadre de reconnaissance pour mettre en valeur et reconnaître l'histoire montréalaise et les mémoires collectives.

4.4. Une ville qui vibre au rythme de la culture

La pandémie de la COVID-19 a durement frappé le monde de la culture. Montréal, métropole culturelle, a toujours vibré au rythme des festivals, des événements spéciaux, des prestations de ses artistes et des expositions originales. Cette vitalité a été freinée par la crise sanitaire, mais elle est toujours aussi présente. Projet Montréal a mis sur pied des programmes de soutien dédiés au milieu culturel afin de redonner aux artistes les moyens de faire vibrer la métropole. Le parti continuera de soutenir la scène artistique, qui contribue tant à la qualité de vie qu'offre Montréal, dans un deuxième mandat.

- a. Adopter des programmes de soutien destinés aux petits lieux privés de diffusion artistique et aux cinémas de quartier pour les faire rayonner, favoriser leur pérennité et soutenir leur relance;
- b. Continuer à soutenir l'insonorisation des salles alternatives afin de préserver la vitalité de la scène musicale montréalaise tout en assurant une meilleure cohabitation avec les résident·es;
- c. Accélérer les projets de construction de bibliothèques en cours et la transformation de l'ensemble des bibliothèques en véritables pôles citoyens, qui deviendront des lieux de médiation interculturelle et d'intégration, notamment via des programmes d'information, d'insertion et de formation, ainsi que via l'amélioration des services publics qui y sont offerts;
- d. Assurer le maintien et le développement des ateliers d'artistes en imposant un moratoire sur leur conversion, en favorisant leur achat en coopérative ou OBNL et en encourageant leur jumelage avec du logement abordable;
- e. Assurer un financement adéquat et accessible aux artistes et aux organismes représentant les groupes issus de la diversité et autochtones;
- f. Mobiliser les partenaires publics et privés autour de l'Agenda montréalais 2030 sur la qualité et l'exemplarité en design et architecture;
- g. Collaborer avec les partenaires gouvernementaux et les acteurs du milieu muséal pour favoriser l'accessibilité, le développement et le rayonnement des musées montréalais, notamment en renforçant le réseau des musées d'histoire;
- h. Multiplier les projets d'art dans l'espace public, notamment en doublant les enveloppes consacrées aux murales et en les déployant partout à Montréal;

- i. Consolider la vocation culturelle et touristique du Quartier latin, notamment en soutenant le projet de maison de la chanson francophone dans la bibliothèque Saint-Sulpice et les nombreux autres projets culturels en cours et à venir;
- j. Soutenir le développement du Quartier des spectacles dans son rôle de premier plan pour l'animation et la vitalité du centre-ville, par la consolidation de ses activités et de ses infrastructures, dont la réalisation du projet des coulisses et du terrain 66;
- k. Soutenir la réalisation d'un lieu de création et de production pour les compagnies de théâtre anglophone dans l'ancienne Caserne 14;
- l. Soutenir le développement de la Cité des arts du cirque et améliorer son accessibilité;
- f. Poursuivre le Chantier en accessibilité universelle et l'implantation de ses recommandations, et mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies et poursuivre la lutte au capacitisme
- g. Lier l'octroi des subventions à des obligations réglementaires d'accessibilité universelle.

4.5. Diversité et inclusion

Montréal est forte de sa diversité. Lieu de partage et d'inclusion, la métropole s'est développée au rythme des aspirations et des espoirs de celles et de ceux qui en ont fait leur chez-soi. Montréal accueille chaque année des dizaines de milliers de personnes immigrantes, qui se joignent à des citoyen·nes établi·es qui l'ont tour à tour choisie pour la qualité de vie qu'elle offre et pour les possibilités qu'elle permet. Unie par la langue française, fière de son histoire et de ses racines, la population montréalaise contribue chaque jour au dynamisme de la métropole. **Projet Montréal est déterminé à continuer de lui offrir toutes les chances de réussir.**

- a. Poursuivre l'implantation des recommandations de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques et en faire le suivi, particulièrement en ce qui a trait à l'inclusion en emploi et à la lutte contre le profilage racial et social;
- b. Implanter l'Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à la grandeur de la Ville, pour une meilleure égalité, incluant au sein des sommaires décisionnels;
- c. S'assurer que la composition du personnel de la Ville de Montréal devienne représentative de sa population, notamment en instaurant une cible de 35 % d'embauches de minorités visibles et ethniques et de personnes avec un handicap;
- d. Mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et poursuivre le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones;
- e. Soutenir la création d'un centre communautaire LGBTQ2IAS+ ainsi qu'un lieu-hommage à la mémoire des luttes pour la diversité sexuelle et de genre;
- a. Doubler le financement du budget annuel de la Ville de Montréal dédié à l'itinérance, le faisant passer de 3 M\$ à 6 M\$, afin d'appuyer la mise en place de ressources sécuritaires et adaptées et de mieux soutenir les organismes communautaires qui font le travail sur le terrain;
- b. Développer 300 logements par année pour personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance avec soutien communautaire;
- c. Soutenir le réseau de la santé et les organismes communautaires dans la mise en place de ressources à haut seuil d'accessibilité, qui tiennent compte de l'ADS+, qui sont adaptées aux multiples réalités de l'itinérance sur l'ensemble du territoire, et qui répondent aux différents besoins, notamment ceux des personnes autochtones, des aîné·es, des jeunes, des femmes et des personnes avec un handicap;
- d. Soutenir la mise en place de ressources pour les personnes ayant des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, telles que des services de consommation d'alcool supervisée;
- e. Soutenir la mise en place de sites d'hébergement d'urgence supplémentaires avec un service d'accompagnement vers le logement, ouverts à l'année, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;

4.6. Lutter contre l'itinérance

La pandémie de la COVID-19 a exacerbé les inégalités et a eu un impact direct sur le portrait de l'itinérance à Montréal. Alors que le nombre de personnes sans logis s'est accru, Montréal a multiplié les efforts, en collaboration avec ses différents partenaires, pour lutter toujours plus efficacement contre l'itinérance. Dès le début de son mandat, **Projet Montréal a fait de la lutte contre l'itinérance une priorité et y a investi les ressources et l'énergie nécessaires.** Lors de son deuxième mandat, l'administration de **Projet Montréal continuera de jouer un rôle de premier plan, mais la métropole ne peut agir seule face à cette responsabilité partagée.** Les autres paliers de gouvernement devront également accroître leur aide logistique et financière, pour permettre à Montréal d'offrir suffisamment de ressources et de logements et de prévoir les intervenants nécessaires pour ne laisser personne pour compte.

- f. Développer et mettre en œuvre des plans de cohabitation sociale avec l'ensemble des partenaires et des parties prenantes lorsqu'une nouvelle ressource ouvre dans un quartier ou qu'une présence importante de personnes itinérantes est observée;
- g. Développer des logements et soutenir le déploiement de ressources (hébergement d'urgence, centres de jour, haltes-chaleur, intervention sociale, etc.) culturellement adaptées pour les personnes autochtones en situation d'itinérance, notamment à proximité des secteurs Milton-Parc, du square Cabot et de l'angle Mont-Royal/Saint-Denis.

4.7. Une ville qui bouge et s'amuse

- a. Bonifier le programme de réfection et de modernisation des chalets de parcs afin de les rendre accessibles pendant les quatre saisons et de les rendre accessibles universellement;
- b. Créer un tout premier parc de vélo de montagne montréalais;
- c. Favoriser l'aménagement de terrains vagues en plateaux sportifs, et viser la réalisation de 10 projets d'ici 2025;
- d. Établir une première politique municipale du loisir, prolonger les heures d'ouverture des bibliothèques et des centres sportifs et de loisirs, et assurer l'accès aux terrains sportifs extérieurs jusqu'aux premières neiges;
- e. Accélérer les projets de construction de nouveaux centres sportifs et aquatiques (Verdun, Montréal-Nord et Lachine) et la rénovation et la mise aux normes des centres sportifs actuels (Gadbois, Pierre-Charbonneau et Claude-Robillard);
- f. Implanter un «réseau bleu» de bornes de remplissage pour les bouteilles d'eau réutilisables.

4.8. Les parcs, cours arrières des Montréalais-es

Au cours de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les parcs montréalais ont été pris d'assaut par la population, friande d'espaces verts, de lieux de détente et d'espaces de rencontres. Pour de nombreuses Montréalaises et de nombreux Montréalais, les parcs jouent le rôle d'une immense cour arrière, où les familles, les jeunes et les moins jeunes peuvent se réunir, jouer, flâner et profiter de la nature. Il est essentiel de multiplier et d'améliorer ces lieux de rencontres et d'apaisement, en accordant une attention particulière à l'accès aux berges et aux activités qui s'y déroulent.

- a. Assurer la présence d'un espace vert ou de détente à 15 minutes de marche de toute résidence montréalaise;
- b. Soutenir le rayonnement du parc du Mont-Royal en déminéralisant certaines parties des stationnements de l'ancien hôpital Royal-Victoria, en protégeant les vues sur la Montagne, en favorisant la réappropriation citoyenne du chalet du Mont-Royal et en mettant en réseau les différentes institutions présentes sur la Montagne;
- c. Mettre en oeuvre le plan directeur du parc Jean-Drapeau, dont la restauration de la Place des Nations, de la plaine des jeux et du mont Boullé, et entamer la réalisation de la grande promenade fluviale entre la Place des Nations et le pont Jacques-Cartier;
- d. Adopter un premier plan directeur du Grand parc de l'Ouest et inaugurer de nouvelles sections du parc;
- e. Poursuivre le réaménagement du port de plaisance de Lachine en créant un parc riverain intégré au parc René-Lévesque;
- f. Protéger la biodiversité dans le secteur du Technoparc en agrandissant le parc-nature des Sources et en réclamant au gouvernement fédéral la protection du Champ des monarques;
- g. Encourager la transformation des cours d'école asphaltées en parcs locaux verdis en favorisant la création de parcs-écoles à travers la ville de Montréal;
- h. Dans le cadre de la conception du Plan d'urbanisme et de mobilité, tenir des consultations spécifiques de l'OCPM sur la carrière Francon et ouvrir dès que possible une partie de celle-ci au public pour favoriser son appropriation par les résident-es;
- i. Amorcer l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise qui intégrera également un lien de transport actif entre Notre-Dame-de-Grâce et le Sud-Ouest;
- j. Poursuivre la réalisation des plans directeurs des grands parcs urbains (Angrignon, Jarry, La Fontaine, Jeanne-Mance, Frédéric-Back, Maisonneuve);
- k. Faire du Parcours Gouin un véritable corridor vert et bleu de promenade, de mobilité active et de plein air reliant cinq arrondissements le long de la rivière des Prairies;
- l. Développer l'animation dans les parcs locaux par le prêt de matériel de loisirs et de jeux.

4.9. Des quartiers propres et bien déneigés

- a. Installer des conteneurs à déchets dissimulés ou enfouis de grande capacité dans les grands parcs de

la métropole, de même qu'à certains endroits ciblés du centre-ville, afin de réduire les déversements sauvages;

- b.** Mettre sur pied, en collaboration avec les arrondissements, une brigade de propreté à déploiement rapide, mobilisable par le biais du 311;
- c.** Encourager les opérations de corvées citoyennes printanières, en fournissant le matériel nécessaire à celles-ci, et organiser des campagnes de sensibilisation pour en faire la promotion;
- d.** Poursuivre la mise en place de GPS dans les camions de déneigement de la Ville et rendre ces données disponibles pour améliorer le suivi des opérations de déneigement en temps réel pour les citoyen·nes;
- e.** Développer des partenariats avec des propriétaires de stationnements privés afin d'augmenter l'offre de stationnements temporaires lors d'opérations de déneigement;
- f.** Assurer la prise en compte des principes d'accessibilité universelle dans toutes les étapes du déneigement
- g.** Mettre en place un projet pilote afin de trouver des alternatives aux flûtes d'avertissement de déneigement, particulièrement après 20h.

4.10. Les animaux

- a.** Continuer d'appliquer une approche scientifique et mesurée dans la gestion des dossiers animaliers;
- b.** Créer de nouveaux parcs et parcours pour chiens avec une concentration dans les zones mal desservies de la ville;
- c.** S'assurer d'offrir les programmes de CSRM (capturer, stériliser, relâcher, maintenir) dans tous les arrondissements et améliorer leur accès;
- d.** Offrir un service animalier avec différents points de service facilement accessible en transport collectif;

Libérer le potentiel de la métropole

Montréal est la locomotive économique et culturelle du Québec. Plus grande ville francophone des Amériques, son rayonnement se reflète sur l'ensemble de la province et même du pays. Afin de soutenir le développement économique, touristique et culturel de la métropole, Projet Montréal entend continuer de miser sur les forces vives du milieu économique et de bâtir sur ce qui fait sa force et ce qui fait en sorte qu'elle se distingue à l'échelle internationale : sa qualité de vie, son leadership environnemental, sa créativité, son abordabilité et son innovation. La relance économique verte et inclusive continuera d'être au cœur de nos préoccupations. Projet Montréal s'assurera que la croissance économique de la métropole se fasse en préservant son caractère unique et francophone, et que certains de ses secteurs géographiques névralgiques atteignent, tout comme l'ensemble de Montréal, leur plein potentiel.

5.1. 500 jours pour relancer Montréal

La pénurie de main-d'œuvre sera au centre des défis économiques des prochaines années et au cœur de nos préoccupations. Nous allons continuer de collaborer avec l'ensemble des acteurs du milieu économique pour mettre en place des solutions novatrices et pérennes. En bâtissant une métropole plus abordable, plus verte et plus inclusive, qui attire les talents et les entreprises, Projet Montréal contribue directement à la solution.

- a. Créer un groupe de travail sous la responsabilité de la mairesse pour le développement économique et l'innovation;
- b. Créer trois zones d'innovation métropolitaines à l'Est, à l'Ouest et au Nord de Montréal;
- c. Soutenir le projet d'agrandissement du Palais des congrès;
- d. Rendre permanente la cellule facilitatrice créée afin d'améliorer en continu les processus d'accompagnement des projets de développement;
- e. Implanter un réflexe d'allègement réglementaire, et mandater des unités de la ville à revoir nos pratiques pour accélérer la prestation de services aux entreprises et la délivrance de permis;
- f. Créer un Laboratoire des savoirs urbains, en partenariat avec les universités montréalaises, pour échanger, développer et expérimenter des pratiques urbaines innovantes;
- g. Mettre à jour la Stratégie centre-ville afin de répondre aux défis de la pandémie et de poursuivre la relance;
- h. Soutenir la transformation et la relance de pôles économiques émergents comme le District central,

et dans Ahuntsic-Cartierville, et le parc industriel de l'Est;

- i. Adhérer à l'Agenda 2030 pour des villes portuaires durables et adopter un plan d'action pour sa réalisation, en collaboration avec le Port de Montréal et les partenaires.

5.2. Soutenir l'économie de proximité

La pandémie a favorisé l'essor de l'économie de proximité, propulsée par une volonté de la population de soutenir l'achat local et les commerces de quartier. Projet Montréal entend profiter de ce momentum pour faire rayonner encore davantage les commerces locaux montréalais, mais aussi les artères commerciales qui contribuent au dynamisme de nos quartiers.

- a. Multiplier les petits marchés de proximité, consolider les marchés publics existants et soutenir la création de deux nouveaux marchés publics d'importance dans l'Est et dans l'Ouest de Montréal;
- b. Soutenir la piétonnisation estivale des artères commerciales et prolonger la saison d'ouverture des terrasses;
- c. Créer un programme « Accès-Locaux » sur les principales rues commerciales afin d'en maintenir l'abordabilité;
- d. Poursuivre la stratégie de taux de taxation différencié pour les immeubles non résidentiels, permettant ainsi aux petits propriétaires commerciaux de continuer d'obtenir des réductions fiscales;
- e. En collaboration avec les SDC, mettre en ligne une cartographie exhaustive des commerces et services accessibles universellement et offrir un service de

livraison pour les personnes handicapées afin de compenser le manque d'accès;

- f. Pérenniser la ligne de soutien téléphonique aux entreprises créée en marge de la COVID-19 et mettre sur pied un guichet unique de services pour les entrepreneurs;
- g. Mettre en place un certificat de non occupation commerciale prévoyant des normes d'entretien;
- h. En collaboration avec le gouvernement du Québec, implanter des mécanismes pour que les propriétaires de locaux vacants contribuent financièrement aux Sociétés de développement commercial;
- i. Encourager le déploiement d'une offre de livraison urbaine locale et décarbonisée à l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- j. Développer une forme d'appui pour les commerces sur rues qui favorise la réduction de matières résiduelles et le partage de biens (tels que les librairies usagées, les friperies, les centres de location ou de partage de biens, etc.);
- k. Réviser la réglementation des camions de cuisine de rue pour encourager le petit entrepreneuriat et assurer l'abordabilité et la diversification de l'offre alimentaire dans des milieux moins bien desservis.

5.3. Développer l'économie locale et solidaire

- a. Améliorer l'appui financier offert aux projets de rénovation et de construction de bâtiments pour les entreprises d'économie sociale, afin d'augmenter leur résilience et d'encourager leur croissance;
- b. Créer un programme d'obligations communautaires pour faciliter le financement des projets en économie sociale et encourager les citoyennes et citoyens à investir dans les entreprises collectives;
- c. Renforcer la présence, l'expertise et le rôle du réseau PME MTL dans la coordination du développement économique local afin de faire de Montréal un chef de file en matière de démarrage et de croissance de petites et de moyennes entreprises;
- d. Soutenir et favoriser le développement des incubateurs, des accélérateurs d'entreprises (incluant les entreprises culturelles et d'économie sociale) et des FabLab, et multiplier les espaces collaboratifs;
- e. Soutenir les jeunes pousses (start-up), en appuyant les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises et en appuyant financièrement des initiatives de maillage avec de grandes entreprises et augmenter la résilience des entreprises en soutenant la

transformation des modèles d'affaires et le entrepreneuriat;

- f. Favoriser la création d'entreprises autochtones et dédier un fonds à cet effet via PME MTL.

5.4. Tourisme, festivals et vie nocturne

- a. Soutenir les festivals dans leur adaptation à l'environnement post-pandémie;
- b. Encourager le déploiement de festivals dans les quartiers;
- c. Soutenir la filière touristique durable pour faire de Montréal un chef de file en la matière et promouvoir la métropole comme destination touristique responsable;
- d. Adopter une image de marque touristique pour Montréal, et harmoniser les panneaux de signalisation touristique au centre-ville et dans les quartiers centraux afin de faciliter le déplacement des visiteurs;
- e. Appuyer les pôles touristiques hors centre-ville via la promotion, la diffusion et le développement de l'offre;
- f. Appuyer les festivals montréalais par la création d'un espace de logistique permanent dans le Quartier des spectacles;
- g. Adopter une politique de la vie nocturne;
- h. Positionner Montréal comme la destination gastronomique en Amérique du Nord, en soutenant l'industrie et grâce à la mise en oeuvre de l'Office montréalais de la gastronomie;
- i. Permettre la prolongation des heures d'ouverture des établissements nocturnes dans certaines zones de la ville et mettre en place des mesures favorisant la vie nocturne, afin de stimuler l'industrie du divertissement et de la restauration, particulièrement au centre-ville;
- j. En collaboration avec les organismes autochtones, mettre en place une stratégie de tourisme autochtone en mettant en évidence les lieux historiques d'importance liés à l'histoire des peuples autochtones et en mettant en valeur les produits culturels autochtones authentiques;
- k. Offrir des programmes pour aider les organismes à atteindre le zéro déchet et la carboneutralité dans leurs activités et offrir de l'accompagnement spécifique pour les festivals et les événements culturels pour atteindre la carboneutralité d'ici 2025.

5.5. Embrasser notre nordicité

La neige, le froid et les sports hivernaux font partie de l'identité de Montréal. La métropole doit célébrer sa nordicité et en faire un élément distinctif qui permettra le développement d'une offre unique qui saura plaire aux Montréalais-es et aux touristes. Projet Montréal compte faire de l'hiver une période de grands rassemblements au cours desquels la saison froide et la résilience de la population pourront être célébrées.

- a. Créer un réseau de sentiers de randonnées hivernales dans nos parcs locaux;
- b. Équiper nos parcs pour le plein air hivernal (canons à neige sur les buttes de glisse, dameuses, nouvelles pistes de ski de fond, etc.);
- c. Construire de nouvelles patinoires réfrigérées;
- d. Soutenir les festivals et les événements culturels qui permettent d'animer l'espace public pendant l'hiver;
- e. Permettre les terrasses chauffées pendant la saison froide, en favorisant les options électriques;
- f. Faire du caractère nordique de la métropole un symbole dans toutes les représentations et les promotions internationales qui mettent en lumière Montréal.

5.6. Montréal, métropole du Québec

- a. Développer une image de marque économique pour la région métropolitaine et organiser des missions économiques «Équipe Montréal», afin d'attirer davantage d'investissements directs étrangers et d'ouvrir les portes à l'international pour les entreprises montréalaises;
- b. Lancer un programme de jumelage entre les arrondissements et les villes du Québec qui ont des affinités, sur le modèle des villes jumelles, pour resserrer les liens entre la métropole et le reste du Québec et se doter des moyens d'offrir à la jeunesse montréalaise et des régions des occasions d'échanges;
- c. Promouvoir le caractère francophone de Montréal en mettant en vigueur le premier Plan d'action pour la valorisation de la langue française à Montréal;
- d. Accélérer, en collaboration avec les partenaires, le déploiement d'initiatives pour mieux franciser les nouveaux arrivants et renforcer la place du français dans la vie commerciale et le monde des affaires;
- e. Créer un poste de commissaire à la langue française et un comité de suivi pour soutenir son action;
- f. Créer un prix de reconnaissance, pour saluer la contribution d'un Montréalais ou d'une Montréalaise,

à la vitalité, au rayonnement et à la promotion du français comme langue de la convivialité montréalaise.

5.7. Développer des quartiers urbains complets et dynamiques

- a. Adopter et intégrer, comme principe d'organisation du développement urbain, via le plan d'urbanisme et de mobilité, le concept de la ville du quart d'heure, pour que les Montréalais-es aient accès à tout ce qui est essentiel à leur vie (éducation, culture, commerces, soins de santé, etc.) à moins de 15 minutes à pied ou en transport collectif de leur résidence;
- b. Développer des solutions financières innovantes, par exemple via l'écofiscalité, pour soutenir la création de nouveaux quartiers, afin de profiter de l'augmentation de la valeur foncière en investissant en amont ces sommes dans l'aménagement et l'implantation d'infrastructures collectives;
- c. Favoriser une densification intelligente et une mixité des usages dans les quartiers, notamment à proximité des zones d'emplois, pour faciliter les déplacements actifs et assurer leur vitalité;
- d. Intégrer des espaces verts aux projets de développement immobilier, comme des ruelles piétonnes aménagées et des ruelles vertes;
- e. Assurer l'acquisition, en amont, de terrains, notamment via une réserve foncière, pour permettre une meilleure planification et intégration de projets collectifs et de services publics au sein des nouveaux quartiers;
- f. Collaborer, avec les partenaires concernés, à la planification, à la construction et à la rénovation d'écoles primaires et secondaires.

5.8. L'Est de Montréal

- a. Appuyer les acteurs locaux dans la planification du développement économique de l'Est de Montréal;
- b. Travailler avec CDPQ-Infra et le ministère des Transports du Québec afin de réussir la planification et l'intégration du REM de l'Est dans le tissu urbain du centre-ville et de l'Est de Montréal, notamment à Rivière-des-Prairies et à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- c. Poursuivre la décontamination des terrains et créer des écoquartiers complets, incluant des zones d'emplois et des habitations pour des propriétaires et des locataires de tout type de revenus;
- d. Créer une nouvelle zone d'innovation dans le secteur de la Pointe-de-l'île;

- e. Rendre pérenne la navette fluviale vers l'Est de Montréal;
- f. Assurer l'accès aux berges le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies, notamment en aménageant un accès à l'eau au parc de la promenade Bellerive;
- g. Créer un véritable Poumon vert dans l'Est, comprenant le Grand parc de l'Est, les corridors verts et l'agrandissement du parc-nature du Bois d'Anjou, et travailler en collaboration avec les partenaires pour la création du parc de l'île Sainte-Thérèse.

5.9. Le havre de Montréal transformé d'ici 2030

L'insularité de Montréal a trop longtemps été ignorée. Il est temps de reconnecter la métropole au fleuve Saint-Laurent afin d'offrir à la population un accès privilégié à ce grand cours d'eau et d'offrir une entrée de ville majestueuse. La revitalisation du Havre de Montréal, entre les ponts Samuel-de-Champlain et Jacques-Cartier, permettra d'atteindre ces objectifs, en plus d'offrir une trame à échelle humaine qui permettra une meilleure cohabitation entre les industries, les résidences, les bureaux et les espaces verts. Ce grand projet se fera de concert avec Parcs Canada, afin d'assurer une continuité avec le canal de Lachine, un autre joyau de Montréal.

- a. Mettre en oeuvre une vision commune et un plan d'ensemble du réaménagement des berges et des terrains vacants entre les ponts Samuel-de-Champlain et Jacques-Cartier, en collaboration avec les acteurs publics comme la Société immobilière du Canada et la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain;
- b. Poursuivre la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain et aménager une promenade riveraine;
- c. Développer un quartier mixte au Bassin Peel, en préservant les emplois locaux et en incluant une grande part de logements abordables et sociaux ainsi que des espaces publics;
- d. Développer la Pointe-du-Moulin et assurer la mise en oeuvre du Plan directeur du Vieux-Port, en collaboration avec la Société immobilière du Canada;
- e. Créer un espace de commémoration permanent pour la communauté irlandaise sur le site de Black Rock de concert avec les partenaires;
- f. Planifier la transformation du secteur de l'usine Molson-Coors;
- g. Réaliser le plan directeur du parc Jean-Drapeau;
- h. Poursuivre le projet de Promenade fluviale du Grand Montréal.



SUIVEZ-NOUS

 /ProjetMontreal
 /ProjetMontreal

 /ProjetMontreal
projetmontreal.org

Carole Leroux, agente officielle.